



Affilié à la FFVL sous le N°12832. Agrément jeunesse et sport sous le N°75S131

SIRET 448 294 991 00014 - APE 9312Z

JO du 14/06/1997 - page 363 - N° 19970024

Siège social :

Maison des sports

Rue Kleber

24000 Périgueux

Président : Alexandre Arlie

P : 06 45 51 24 19 - alex.arlie@orange.fr

COMPTE RENDU DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Vendredi 27 janvier 2018

Présents : 7

CDVL Dordogne :

Alex ARLIE : Président CDVL Dordogne.

Nicolas Thomasson : Vice Président CDVL Dordogne

Cecile Lesimple : Secrétaire CDVL Dordogne et présidente du club Périgord Parapente.

Christophe Trégoat : Secrétaire CDVL Dordogne

Stéphane Morvan : Trésorier adjoint CDVL Dordogne

Absent : 3

Vincent Meyre Président Lou Périgord noir boomerang club.

Michel Chanaud trésorier Lou Périgord noir boomerang club.

Raymonde Chanaud secrétaire Lou Périgord noir boomerang club.

Excusés : 0

La secrétaire assure la rédaction du PV de l'AG.

Cette année l'AG du CDVL 24 se déroule à ma maison des associations de Périgueux, cours Feneilon. Le quorum étant atteint, l'assemblée commence à 17H.

Structures membres	Licences 2016	Nb de voix pour l'AG	Présence ou représentation
Lou Périgord noir boomerang club	6	30	
Périgord parapente	40	200	
TOTAL	46	230	

A l'ordre du jour :

- Présentation du rapport moral du président - Vote du rapport moral.
- Présentation du rapport financier par la trésorière - Vote du rapport financier
- Election du bureau.
- Questions diverses.

RAPPORT MORAL : actions effectuées en 2017 et projets pour 2018

En 2017, il a été délivré 46 licences (47 en 2016) dans le département. On note une légère baisse de un adhérent.

Stages: Notre CDVL à apporté soutien financier au bon déroulement des stages de progression à la pratique du vol libre avec l'école professionnelle « Parapente Vallée ».

Vols Bi-place : Le CDVL à financé une partie de l'assurance des pilotes qui ont effectués gracieusement des baptêmes au public curieux de découvrir le vol en parapente en Vallée de la Vézère ou de la Dordogne.

Sécurité et secours: Le CDVL à organisé et pris en charge une journée pliage de parachute de secours au gymnase de Périgueux qui était précédé d'une réunion de travail et suivi d'un buffet convivial.

Subventions.: Le CDVL n'a pas pu demander de subvention, car il doit se mettre en conformité avec les instances public et est en recherche de documents et d'archives le concernant afin de mener à bien les demandes.

Site : Nous avons eu des inquiétudes pour le site du Roc que nous utilisons beaucoup, suite à la mise en place du droit de préférence par Madame SALVADOR.

Grâce à l'aide du Conseil Départemental du Lot, et la mairie de LANZAC, un grand merci pour leur aide, le CDVL 46 qui gère ce décollage avec notre soutien, est arrivé à pérenniser le décollage. Cela doit nous faire réfléchir pour la continuité de notre activité lors des ventes de terrains. Les sites sont fragiles et le but final serait si possible que le CDVL en devienne le propriétaire pour pérenniser la pratique du vol libre.

Le CDVL a donné la balise météo de Domme au CDVL 46 qui en avait fait la demande. Elle sera installée, sur un emplacement prévu à cet effet au niveau du château d'eau de Lanzac.

Le président rappelle que tous les projets du CDVL 24 nécessitent des volontaires !
L'objectif est de continuer à assurer le rayonnement de nos disciplines, au service de tout le vol libre de Dordogne et de permettre à nos licenciés de pratiquer notre discipline dans de bonnes conditions.

Après que des questions aient été posées, il est procédé au vote.

Le rapport moral 2017 est approuvé à l'unanimité.

Projets pour 2018:

- Organisation de journées « voler mieux » avec l'aide de la FFVL si il y a assez des candidats. Les stages devront être encadrés par au moins un professionnel, groupes de 5 à 6 personnes, sera alloué 200€ / jour / moniteur
- Le chemin d'accès au déco du Roc sera restauré dans la partie haute au printemps. Il faudra mobiliser des moyens et des adhérents.
- Dépose de dossier de demande de subvention après du CNDS et Conseil Générale de la Dordogne, changement d'adresse de gestion en préfecture et travailler sur la modification des statuts.
- Journée pliage de parachute de secours en novembre 2018.
- Financement d'une partie de l'assurance des bi-placeurs du club Périgord parapente.
- Déplacement à la prochaine AG Ligue Nouvelle Aquitaine : mois de Mars à Bordeaux.
- Aide à la formation : Financement d'une partie des stages de perfectionnement si le CDVL obtient des subventions.

RAPPORT FINANCIER - Bilan 2017 – Prévisions pour 2018

Bilan financier du CDVL présenté par Christophe Trégoat.

Solde négatif. La cotisation pour le CDVL reste à 2 euros pour 2018.

Recettes	Bilan 2017	Prévisions 2018
Cotisations des licenciés au CDVL	80,00 €	80,00 €
Conseil départemental	0,00 €	2 040,00 €
CNDS (Etat)	0,00 €	1 500,00 €
Ligue Nouvelle Aquitaine	,000 €	0,00 €
Divers	0,00 €	0,00 €
TOTAL	80,00 €	3 620,00 €

Dépenses	Bilan 2017	Prévision 2018
Banque CA	110,32 €	120,00 €
Formations (sécurité, théorique, aides individuelles)	0,00 €	1 500,00 €
Frais de fonctionnement	98,31 €	200,00 €
Loyer terrains	200,00 €	200,00 €
Animation	225,00 €	250,00 €
Matériel et achats divers	0,00 €	10000,00 €
Assurance	240,00 €	240,00 €
Excédent d'exercice 2016	0,00 €	néant
TOTAL	- 873,63 €	3 510,00 €

Concernant les dépenses indiquées ci-avant et pour ces deux années, le trésorier indique que nos seules revenus sont les cotisations qui sont insuffisantes pour équilibrer les comptes, mais ces pertes sont assez minime pour ne pas inquiéter l'avenir de notre association. Néanmoins, nous ne pourrons pas engager de dépenses indispensable au bon fonctionnement du CDVL comme indiqués sur le prévisionnel de 2018 si nous n'obtenons pas de subventions. Pour cela, il nous faut attendre que le CDVL se mette en conformité, afin de s'inscrire aux divers registres. Chose qui n'a jamais été faites auparavant.

Le CDVL a mené à bien la quasi-totalité des actions prévues pour 2017.

Le solde du compte courant au 31 décembre est de 5 542,26 €, mais les récents chèques n'ont alors pas été débités.

Vote du bilan financier du CDVL: adopté à l'unanimité.

Election du comité directeur du CDVL

Le président rappelle que le CD comporte des postes à pourvoir. Il n'y a pas de candidat. Le comité directeur reste inchangé.

Election du bureau du CDVL

Le trésorier Christophe Trégoat demande à démissionner du poste de trésorier.

Stéphane Morvan se présente seul pour ce poste.

Le comité directeur composé de 5 membres approuve à l'unanimité.

Le nouveau bureau est composé comme suit:

Nom	Club		Statut
Alexandre Arlie	Périgord parapente		Président
Stéphane Morvan	Périgord parapente		Trésorier
Cecile Lesimple	Périgord parapente		Secrétaire

Conclusion de la soirée

Le président lève la séance en remerciant les participants et fixe la prochaine réunion du comité directeur début novembre 2018 au gymnase de Périgueux.

On rappelle que tout licencié peut apporter ses idées et ses capacités de travail.

Alex Arlie
Président

Cécile Lesimple
Secrétaire



QU'EST-CE QUE LE VOL LIBRE ?

Le vol libre regroupe un ensemble de disciplines de pleine nature dont la spécificité est un contact étroit avec l'air ... et l'absence de moteur.

Le but commun à chacune est de se déplacer (ou de faire se déplacer un engin) dans l'air, en utilisant les forces naturelles importantes que développe la masse d'air, provenant du vent et de l'ascendance de l'air chaud.

Ces disciplines sont le « **deltaplane** » (et les ailes rigides), le « **parapente** », le « **cerf-volant** », les « **glisses aéro-tractées** » (kite), appelées aussi cerf-volant de traction, ainsi que le **boomerang**. Elles se pratiquent dans des clubs regroupés au sein de la Fédération Française de Vol Libre (FFVL), de ligues régionales et de comités départementaux.

Le vol libre est un sport sans équivalent : voler, le plus ancien rêve de l'homme n'en est plus un, il est devenu une passion !

- **Le deltaplane** est l'engin historique du vol libre. Le pilote, en position couchée, est suspendu sous une aile faite de tubes d'aluminium et de toile plastifiée. Il la dirige grâce au déplacement de son corps. La vitesse de vol va de 35 km/h à plus de 100 km/h, donnant de belles sensations de déplacement dans l'air et de liberté. Les ascendances thermiques rencontrées en chemin permettent de faire durer le vol ou de parcourir de grandes distances.
- **Le parapente** est un aéronef souple historiquement dérivé du parachute. Mais on ne "saute" pas en parapente : on décolle d'une pente et l'on part pour un vol de plaisir, de durée ou de distance. Tout le matériel tient dans un sac à dos. Les progrès ont été extraordinaires en 20 ans, aussi bien en performances qu'en sécurité. La plage de vitesse va de 25 à 70 km/h
- **Le cerf-volant**, discipline très ancienne, permet de faire évoluer dans les airs des engins de toutes formes et conceptions (mono fil, 2 fils, 4 fils), et pour toutes sortes de sports : contemplatif, figures en individuel et en équipe, vitesse, combattant..., et même en gymnase. Il est parfois associé à des actions éducatives auprès des plus jeunes (développer la « culture de l'air »)
- **Les glisses aéro-tractées (kite)** regroupent toutes les activités de cerf-volant de traction, sur terre (planche à roulettes ou buggy), sur l'eau (planche ou catamaran) et sur neige (ski ou planche). En compétition, on pratique principalement les épreuves de figures (sauts) et de régate longue distance
- **Le boomerang** concerne les activités de conception, fabrication, décoration et lancer d'engins destinés à évoluer dans l'air et revenir vers le lanceur. Les compétitions sont basées sur la précision, l'adresse, la distance, la vitesse, la gestuelle, etc.